

---

Lettre de Bernard (de Saintes), datée de Montbéliard, informant de l'arrestation du député Noël et de la déjudaïsation de quelques juifs, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793)

André Antoine Bernard de Saintes

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bernard de Saintes André Antoine. Lettre de Bernard (de Saintes), datée de Montbéliard, informant de l'arrestation du député Noël et de la déjudaïsation de quelques juifs, lors de la séance du 11 frimaire an II (1er décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 442-443;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39739\\_t1\\_0442\\_0000\\_4;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39739_t1_0442_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

faisant le tiers de ceux de la commune de Buc, ont volé à sa défense. Apprennent-ils que leurs représentants révérent la liberté et la raison comme les seules divinités d'un peuple libre, ils s'empressent de venir déposer sur l'autel de la patrie tous les objets qui servaient au culte catholique. Inviolablement attachés à la Révolution, ils chérissent la Convention, ont juré la Constitution républicaine et la soutiendront jusqu'à leur dernier soupir.

Vive la République !

Nous joignons à notre offrande, citoyens représentants, les lettres de prêtrise de notre ancien curé, il vient avec nous les déposer sur l'autel de la patrie après avoir rempli ses fonctions pendant près de cinquante ans. Il est d'un âge qui ne lui permet plus de se livrer à un travail manuel : la nation doit secours et protection à tous ses enfants, elle doit nourrir ceux qui ont travaillé et qui n'ont pas démerité, il est de ce nombre, citoyens, il nous a toujours enseigné l'obéissance aux lois. Nous espérons que vous voudrez bien lui accorder un traitement qui puisse suffire aux besoins de son âge avancé.

Vive la République une et indivisible !

**Le citoyen Bernard (de Saintes), représentant du peuple, écrit de Montbéliard, du 5 frimaire, que l'ex-député Noël, décrété d'accusation, et qui voyageait sous le nom de Jean-Baptiste Noël (Morel), officier municipal de la commune du Tillot, district de Remiremont, département des Vosges, en vertu d'un passeport de cette municipalité, a été arrêté à un quart d'heure de chemin des frontières de la Suisse : il demande une récompense pour les 5 braves préposés des douanes qui l'ont arrêté.**

**Le même représentant annonce que quelques juifs se déjudaient; car le citoyen Trifon, de Belfort, qui a fourni 20,000 aunes de bon drap à la République, vient de lui faire remise de 10,000 livres, et 2 livres par aune de drap écarlate, parce que les assignats ont pris quelque faveur en Suisse.**

**Insertion au « Bulletin » et renvoi de la lettre au Comité de Salut public (1).**

*Suit la lettre de Bernard (de Saintes) (2).*

*Bernard (de Saintes), représentant du peuple au Président de la Convention nationale.*

« Montbéliard, le 5 frimaire an II de la République une et indivisible.

« Annonce à la Convention nationale, citoyen Président, qu'un des conspirateurs sorti de son sein vient d'être arrêté à un quart d'heure de chemin des frontières de la Suisse : ce sont cinq

braves préposés des douanes au Russey, Barbois et Chailleson qui ont arrêté l'ex-député Noël, décrété d'accusation et qui voyageait sous le nom de Jean-Baptiste Morel, officier municipal de la commune du Tillot, district de Remiremont, département des Vosges, en vertu d'un passeport de cette municipalité.

« On vient de me l'amener, j'ai fait donner double ration d'écape aux quatre braves volontaires et aux deux gendarmes qui l'ont conduit. Si j'ai mal fait, je payerai avec plaisir ce que j'ai fait donner de trop et désire supporter de nouvelles amendes en pareil cas. On m'avait demandé à Saint-Hippolyte une voiture pour le conduire ici, je l'ai refusée parce que je n'ai pas cru qu'un traître qui avait trouvé des jambes pour désobéir à la loi dût en manquer pour s'y soumettre; il est donc venu à pied, il couchera ce soir sur la dure et soupera frugalement en prison; demain, il partira pour Paris à cheval pour y être plus tôt rendu, je remettrai à la gendarmerie ses papiers qui prouvent qu'il s'est donné un nom supposé, qu'il a surpris un faux passeport, et travaillé à se frayer les chemins de la Suisse.

« Je demande une récompense pour les préposés des douanes qui l'ont arrêté, et ne pouvant user de réquisition dans le département des Vosges, je vais inviter les administrateurs à faire arrêter les officiers municipaux qui ont signé le passeport.

« Annonce encore à la Convention nationale que la contribution que j'ai levée ici en numéraire rentre à force dans les coffres nationaux, que tous les jours je fais des découvertes d'effets cachés, que la guillotine est venue me prêter assistance, que le seul prêtre qui existait dans ce district (appelé Cordienne) s'est déprêtrisé et a fait remise du traitement que lui faisait la France avant qu'aucun papier public ait annoncé la conduite qu'ont tenue en pareil cas les moins menteurs de nos prêtres. Annonce que bientôt j'aurai organisé les cantons, municipalités, gardes-forêts, et reculé les barrières de ce district, et désigné ceux des absents qui peuvent être regardés comme émigrés. Annonce que partout où j'ai fait des réformes, le patriotisme triomphe.

« Enfin, demande à la Convention nationale si, quoique parti avec Bassal avant ceux qui n'ont été nommés que pour la levée de la première réquisition dont nous étions aussi chargés dans six départements, si, quoique chargés de la surveillance et sûreté des frontières, du rétablissement de l'ordre dans le Jura, de la réforme des autorités constituées, enfin, si quoique envoyés près de l'armée de la 6<sup>e</sup> division, nous ne sommes pas compris dans le décret qui rappelle tous les députés envoyés pour la première levée, car je ne veux être ni démissionnaire, ni usurpateur de commission; et en cas de décision pour l'affirmative, je demande à la Convention de m'accorder quelques jours et le moyen possible pour aller prendre les eaux à Luxeuil, dont j'ai grand besoin, mais à condition que j'y aurai quelque commission, car je ne saurais y demeurer oisif.

« Salut et fraternité.

« BERNARD.

« P.-S. — Annonce encore à la Convention

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 288.

(2) *Archives nationales*, carton AF<sup>11</sup> 152, plaquette 1229, pièce 23.

que quelques juifs se déjudaisent, car Tréfous (1) (*sic*) de Belfort qui a fourni 20.000 aunes de bon drap à la République, vient de lui faire remeise de dix mille livres et de 2 livres par aune du drap écarlate parce que les assignats ont pris quelque faveur en Suisse; fais insérer ce trait dans le *Bulletin* avec mention honorable, et je suis comme assuré qu'il nous vaudra de nouvelles remises. »

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Le représentant du peuple Bernard (*de Saintes*) annonce que l'ex-député Noël, du Jura (3), décréte d'accusation, vient d'être arrêté sur les frontières de la Suisse. (*On applaudit.*)

Les administrateurs du district de Saint-Fargeau informent la Convention nationale que les trésors mystiques de trois communes, et les harnais du fanatisme, ont été déposés à l'administration; et bientôt le seront tous les hochets du district. « La patrie remplace enfin les ministres du culte, disent-ils; la philosophie éclaire les mœurs, la République s'affermir; encore un pas, elle est consolidée, et ses ennemis anéantis. »

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » (4).

*Suit la lettre des administrateurs du district de Saint-Fargeau* (5).

*Les administrateurs du district de Saint-Fargeau, au Président de la Convention nationale.*

« Saint-Fargeau, 7 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« Nous avons reçu, le 4 de ce mois, l'arrêté du département de l'Yonne, pris le trois, sur la suppression, réunion et inscription des paroisses : nous l'avons mis sur-le-champ à exécution et aujourd'hui les trésors mystiques de trois communes ont été déposés à l'administration, ainsi que les harnais du fanatisme. Sous peu de jours nous comptons être depositaires de tous les hochets de notre district, et c'est avec la dernière satisfaction que nous vous apprenons que nos concitoyens ont vu ces enlèvements sans le moindre murmure. La patrie remplace enfin les mystères du culte, la philosophie éclaire ses mœurs, la République s'affermir : encore un pas, elle est consolidée et ses ennemis sont anéantis, et ça va. »

(*Suivent 9 signatures.*)

Une députation de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest, témoigne à la Convention nationale son indignation contre la férocité et les forfaits de l'Anglais barbare, à Toulon, cruellement lâche à Gênes. « Nous avons juré de l'anéantir. Haine éternelle, disent-ils, et exécution aux traîtres et aux lâches, et des hommes libres tiennent leurs serments. » Cette Société annonce que la frégate *la Carmagnole* a conduit dans le port de Brest la frégate anglaise *la Tamise*; elle en offre le pavillon à la Convention nationale, et l'invite de rester à son poste jusqu'à la paix, pour l'intérêt des bons sans-culottes et l'effroi des méchants.

Mention honorable, insertion au « *Bulletin* » et, en outre, sur la motion d'un membre [GUERNO (1)], le décret suivant est rendu :

« La Convention nationale accepte l'hommage du yacht (*sic*) que les braves marins composant l'équipage de la frégate de la République *la Carmagnole*, ont fait amener à la frégate anglaise *la Tamise*, et décrète que ce signe de leur triomphe sur les esclaves du despote britannique sera suspendu à la voûte du balcon du salon de la liberté; et que l'expédition du présent décret sera envoyée au capitaine de cette frégate, qui en fera faire lecture à l'équipage (2). »

*Suit l'adresse de la députation de la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Brest* (3).

*A la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« C'est en vain que les tyrans et leurs esclaves réunissent leurs efforts et leurs crimes pour détruire la République. Le Français, en brisant ses chaînes, ressemble à un ressort qui se détend et dont la force est incalculable. Le féroce insulaire qui n'a su vaincre qu'avec de l'or, en achetant la trahison et soudoyant les assassins, l'infâme Anglais qui, barbare à Toulon, n'y est connu que par ses forfaits et qui, cruellement lâche à Gênes, a fait frémir l'humanité en massacrant nos frères, sera anéanti. Nos marins l'ont juré : haine éternelle et exécution aux traîtres et aux lâches.

« *La Carmagnole*, frégate de la République française, a conduit dans le port de Brest la frégate anglaise *la Tamise*. Le pavillon de ce prétendu dieu des mers est abattu. Qu'il apprenne, par la défaite, que le pavillon tricolore est invincible quand il n'est point trahi. Qu'il voie ses dépouilles surmontées de la pique républicaine; qu'il pâlisce et qu'il tremble, nous l'avons promis, et des hommes libres tiennent leurs serments. Encore quelques heures, et le bonnet de la liberté dominera tous les drapeaux des tyrans; il sera le symbole fraternel de l'univers

(1) D'après M. Aulard, qui donne un résumé de la lettre de Bernard (*de Saintes*) dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* (t. 8, p. 707), ce nom s'écrivait Dreyfous.

(2) *Journal de Perlet* n<sup>o</sup> 436 du 12 frimaire an II (lundi 2 décembre 1793), p. 121.

(3) C'est une erreur; Noël était député des Vosges.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 289.

(5) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 821.

(1) D'après la minute du décret qui se trouve aux *Archives nationales*, carton C 284, dossier 789.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 289.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 831. *Supplément au Bulletin de la Convention* du 1<sup>er</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II (dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1793).